

Rotary



نادي روتاري تونس البلفيدير
Club Tunis Belvédère

ROTARY INTERNATIONAL
نادي روتاري تونس البلفيدير
CLUB ROTARY TUNIS BELVÉDÈRE
DISTRICT 9010 CLUB N°11233



**ROTARY
SERVING
HUMANITY**

LES FOULEES DU LAC 2017

DIMANCHE 14 MAI 2017

**Règlement de la course
5 Km**

www.lesfouleesdulac.org

Règlement de la course 5Km

« Les Foulées du Lac » 2015

ARTICLE 1

La 3ème édition de la HappyRunDnup « Les Foulées du Lac » est organisée le 23 Octobre 2016, par le Rotary Club Tunis Belvédère (RCTB).

ARTICLE 2

Le parcours de 5km peut être effectuée en courant ou en marchant.

ARTICLE 3

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, jeunes et moins jeunes. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la course sous leur propre et exclusive responsabilité.

La participation aux épreuves sportives organisées est subordonnée à la mention par le participant de l'attestation que son état lui permet de participer à la course, et qu'il déclare sur l'honneur l'absence de toute contre-indication à la pratique de la course à pied ou la marche.

ARTICLE 4

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

ARTICLE 5

Les dossards seront à retirer, sur présentation d'une pièce d'identité (CIN ou Carte Scolaire) et du formulaire d'inscription sur le site internet www.lesfouleesdulac.org, au Centre d'Expertise des Assurances AMI, situé au 21 Rue El Quods (Rue de Jérusalem) à côté de la Mosquée El Kods. Le plan d'accès est joint au présent règlement. **Le retrait se fera à partir du Mardi 02 Mai 2017 au Samedi 13 Mai 2017.** Les horaires d'ouverture sont comme suit: du lundi au Vendredi de 10h à 19h00; le samedi de 10h à 14h30.

Attention : Aucun dossard ne sera distribué le dimanche 14 Mai 2017, jour de la course..

ARTICLE 6

Services Généraux : la sécurité routière est assurée par la Police, le service médical par le Rotary Club Tunis Belvédère (RCTB), organisateur de la course. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

ARTICLE 7

Tous les inscrits se verront remettre un dossard. Aucun classement n'est effectué pour la Course de 5Km. L'essentiel est de parcourir le circuit et d'atteindre l'arrivée.

ARTICLE 8

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à la course de 5Km « les foulées du Lac ». En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.

ARTICLE 9

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner

contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

ARTICLE 10

Par sa participation à la Course 5Km «Les Foulées du Lac», chaque participant autorise expressément l'organisateur, ses ayants-droits ou ayants-cause à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de l'Epreuve, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause, afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à 1) apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son image dans les conditions définies ci-dessus ; 2) associer et/ou combiner à son image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées. Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image et/ou de son nom et/ou de sa voix.

L'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

ARTICLE 11

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

ARTICLE 12

La participation à la Course 5Km «Les Foulées du Lac» implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement. Le concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

ARTICLE 13

Le prix d'inscription : Le prix d'inscription est fixé au prix symbolique de 1 TND. Les fonds collectés vont servir à construire et à équiper des bibliothèques dans écoles, collèges et lycées dans les régions démunies de la Tunisie,

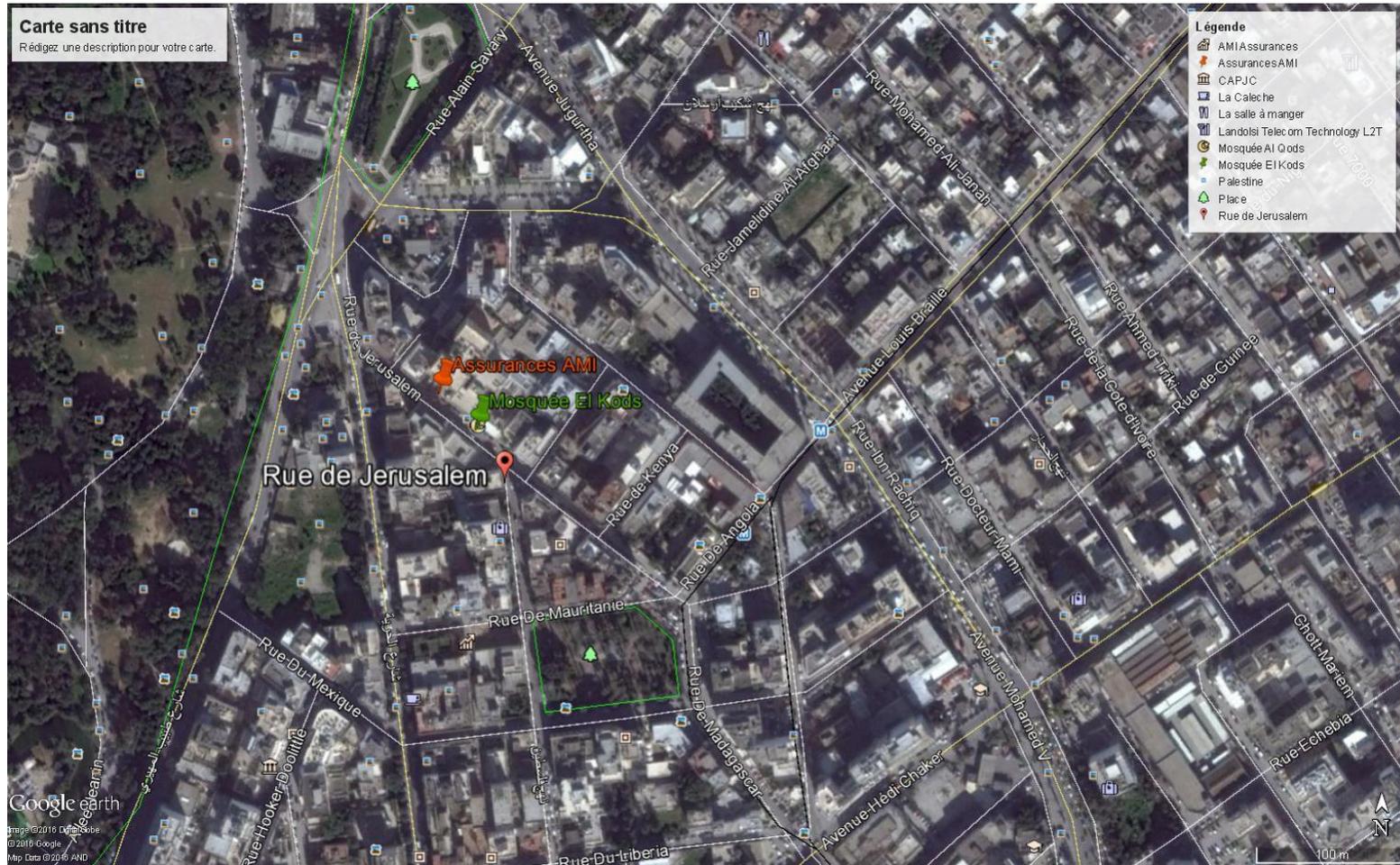
ARTICLE 14

Le départ : il sera donné à 8h30 précises au niveau de l'Esplanade Miami au Lac. L'arrivée sera aussi au niveau de l'Esplanade Miami au Lac.

ARTICLE 15

En cochant la case « Lu et accepté le règlement » de son bulletin d'inscription, chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.

1. Plan d'Accès les Assurances AMI pour la remise des dossards : Adresse : 21, Rue Le Quods (Jérusalem) 1002 Tunis par la Rue de Palestine ou l'avenue de la Liberté



2. Déclaration sur l'honneur (à remplir et à remettre lors du retrait du dossard)

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

Né le :

Inscription N^{o1}

Dossard N^{o2} :

Déclare sur l'honneur d'être en bonne santé et apte pour pratique la course à pied.

Signature

¹ Le numéro attribué lors de l'inscription

² Le numéro de dossard sera communiqué lors de sa remise